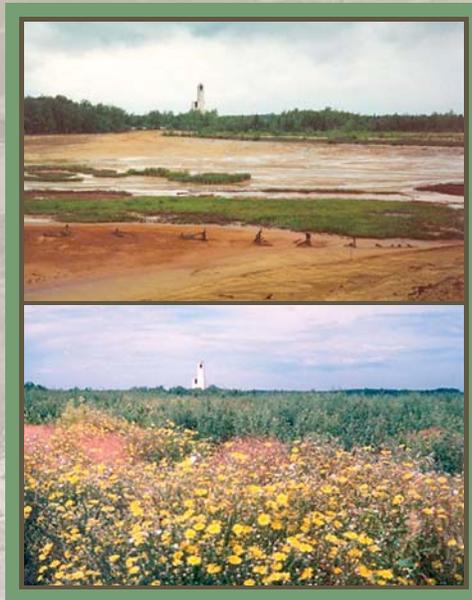


L'INITIATIVE NATIONALE POUR LES MINES ORPHELINES OU ABANDONNÉES



2002-2008

RAPPORT SUR LE RENDEMENT

Table des matières

Mot de la présidente.....	2
1. L'INMOA en bref	3
2. Les mines orphelines et abandonnées au Canada.....	5
3. Rendement de l'INMOA	7
4. Communication de l'information et du savoir.....	12
5. Faits saillants à l'échelle des gouvernements.....	14
6. Penser à l'avenir – en poursuivant sur la même lancée... ..	26

Au sujet du présent rapport

L'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA) du Canada est ravie de vous présenter son tout premier rapport sur le rendement, lequel rend compte des activités et des réalisations qu'elle a accomplies au cours de ses six premières années de fonctionnement, soit de 2002 à 2008. Le rapport met l'accent sur la situation actuelle des mines orphelines et abandonnées au Canada ainsi que sur les réalisations de l'INMOA et celles des autres administrations actives dans le cadre de l'INMOA. Il aborde aussi les prochains défis et possibilités au pays, de même que l'avenir de l'INMOA.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires concernant le présent rapport. Veuillez transmettre vos questions ou commentaires au secrétariat de l'INMOA à mines_abandonnees@rncan.gc.ca.

Wagon porte-rails, Yukon.

Mot de la présidente



Peter Dimmel, président de l'ACPE, remet le prix de l'environnement 2004 à Christine Kaszycki.

Dans le rapport qu'il a présenté aux ministres des Mines en 2002, le groupe de travail qui a organisé le premier atelier multipartite a affirmé :

« Avec suffisamment de ressources et de détermination, il est possible d'enregistrer, d'ici 5 à 10 ans, des progrès importants dans l'évaluation, la caractérisation et la restauration des sites miniers orphelins et abandonnés. »

Au cours de six dernières années, l'INMOA a déployé tous les efforts voulus pour influencer les politiques et se doter des moyens pour s'attaquer à ces enjeux. À l'aide d'ateliers, de conférences et de publications, nous avons développé le savoir, passé en revue les pratiques exemplaires et créé un réseau qui fait avancer ce programme.

Le présent rapport se veut un résumé des efforts accomplis par l'INMOA dans les six dernières années. Il témoigne du nombre croissant d'activités – et de réussites – qui permettent de traiter de cette question dans les administrations d'un bout à l'autre du pays. La voie du succès de l'INMOA est illustrée par diverses histoires, lesquelles rendent compte d'approches et de partenariats nombreux et variés.

Même si les travaux accomplis jusqu'à maintenant sont considérables, il reste encore beaucoup à faire. Les six premières années ont grandement permis de rehausser nos critères. Les six années à venir seront cruciales pour continuer dans cette voie.

A handwritten signature in black ink that reads "Christine Kaszycki".

Christine Kaszycki
Présidente de l'INMOA (2002 à 2008)

Au cours des six dernières années, j'ai eu le privilège d'agir à titre de présidente de l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA). Même si l'INMOA a été officiellement créée en 2002, les premiers balbutiements de cette initiative nationale unique remontent à la fin des années 1990. À cette époque, des groupes d'intérêt tant environnementaux qu'industriels faisaient part de leurs préoccupations grandissantes à l'égard des mines orphelines et abandonnées aux ministres des Mines du pays. La réponse a été la mise sur pied d'un atelier multipartite visant à aborder les principaux enjeux, à préciser des terrains d'entente et à évaluer les mesures possibles. De cet atelier initial tenu en juin 2001 sont issus les principes directeurs et les recommandations qui sous-tendent l'INMOA, telle qu'on la connaît aujourd'hui.

La nature multipartite de l'INMOA permet aux fonctionnaires, aux organisations non gouvernementales (ONG), aux organisations autochtones et à l'industrie minière de participer à un forum au cours duquel sont abordés les enjeux et les obstacles liés au nettoyage et à la restauration des sites miniers orphelins ou abandonnés. Leurs intérêts convergents ainsi que leur engagement commun ont mené à la création d'une méthode unique et efficace en vue d'influencer la politique publique et de gérer les enjeux liés aux mines orphelines et abandonnées.

L'INMOA en bref

L'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA) a été créée en 2002 pour faire suite aux recommandations concernant la mise sur pied d'un atelier multipartite sur les mines abandonnées. L'INMOA est dirigé par un comité de consultation qui réunit des représentants de l'industrie minière canadienne, des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des organisations non gouvernementales et des groupes d'Autochtones du Canada¹. Ensemble, ils traitent d'enjeux et font des recommandations en ce qui a trait à la mise en œuvre collaborative de programmes de restauration des sites miniers orphelins et abandonnés partout au pays.

Le comité de consultation de l'INMOA est dirigé par les ministres des Mines des administrations fédérale, provinciales et territoriales et fait état chaque année des progrès réalisés au cours de la Conférence des ministres des Mines, par l'entremise du secrétariat du Groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minière (GTIGIM). Cette conférence s'avère une occasion pour les ministres des Mines des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que pour les intervenants du secteur minier d'examiner et de planifier l'avenir de l'industrie minière au Canada.

Les activités de l'INMOA sont financées conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi



Membres du comité de consultation de l'INMOA (2002 à 2008)

- Christine Kaszycki (présidente) – Province de l'Ontario
- Brennain Lloyd – Northwatch, Réseau canadien de l'environnement
- Chef Glenn Nolan – Première nation de Missanabie Cree
- Chris Doiron/Charles Dumaresq/Lisa Keller – Environnement Canada
- Dick Cowan/Cindy Blancher-Smith – Province de l'Ontario
- Elizabeth Gardiner – L'Association minière du Canada
- Ernest Armit/John Fox – Province du Manitoba
- Philip Bousquet/Gerald Harper – L'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
- Gilles Tremblay/Charlene Hogan (secrétariat) – Ressources naturelles Canada
- Gregg Stewart/Ron Bronstein/Diane Howe – Province de la Colombie-Britannique
- Joan Kuyek – Mines Alerte Canada, Réseau canadien de l'environnement
- Joanna Ankersmit/Claudia David/Lou Spagnuolo – Affaires indiennes et du Nord Canada
- Lawrence Ignace – Assemblée des Premières Nations
- Louis Bienvenu – Province de Québec
- Patrick Reid/Adrianna Stech/Chris Hodgson – Ontario Mining Association
- Robert Holmes – Gouvernement du Yukon
- Scott Clausen/Lise-Aurore Lapalme – Ressources naturelles Canada
- Wayne Fraser – La Compagnie minière et métallurgique de la Baie d'Hudson Limitée

Réunion préliminaire du comité de consultation de l'INMOA tenue en 2001 à Winnipeg au Manitoba

1. Selon la définition énoncée à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle*, le terme Autochtone se rapporte aux Inuits, aux Indiens et aux Métis.

Des membres du comité de consultation de l'INMOA en compagnie d'invités lors d'une rencontre tenue en 2006 à Whitehorse au Yukon.



Les principes directeurs de l'INMOA

Les principes directeurs serviront de base au mandat du comité national de consultation et guideront ses activités tant que celui-ci existera.

1. La restauration des sites miniers orphelins et abandonnés doit tenir compte de la santé et de la sécurité du public, du respect de l'intégrité écologique et des principes du développement durable;
2. Les travaux d'inventaire et de restauration en cours doivent continuer de reposer sur des données scientifiques fiables et sur une bonne communication entre toutes les parties;
3. Les activités visant à empêcher que des sites miniers soient abandonnés à l'avenir doivent se poursuivre, ces activités consistant, entre autres, en un affermissement de la réglementation;
4. Le principe du pollueur-payeur doit être mis en œuvre;
5. Les normes ciblées en matière d'utilisation finale et de restauration des sites doivent être acceptables pour les collectivités locales;
6. Bien que l'objectif doive être de restaurer complètement tous les sites, l'approche retenue pour ce faire doit être rentable et fondée sur une méthode de priorisation des sites acceptable;
7. La transparence et la divulgation de l'information doivent faire partie de tous les processus décisionnels;
8. Toutes les activités doivent comporter la notion d'« équité ».

Conférence des ministres des Mines

La Conférence annuelle des ministres des Mines s'avère une occasion pour les ministres des Mines des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que pour les intervenants du secteur minier d'examiner et de planifier l'avenir de l'industrie minière au Canada. La Conférence sert également à garantir que l'industrie minière profite à chaque province et territoire, et que les possibilités pour les Canadiens continuent de croître dans le secteur minier, maintenant et à l'avenir.

que par l'Association minière du Canada et l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, et elles sont administrées par un secrétariat de Ressources naturelles Canada. L'INMOA a disposé d'environ 100 000 \$ par année au cours de ses premières années d'activité, mais elle dispose maintenant de 350 000 \$ par année depuis l'expansion de son programme en 2005.

Cinq groupes de travail ont pour mandat d'analyser en profondeur diverses questions et de fournir des recommandations et des conseils au comité. Ces groupes de travail se concentrent sur :

- la collecte de l'information et l'inventaire;
- la participation des collectivités;
- les obstacles législatifs et institutionnels à la collaboration;
- les méthodes de financement;
- l'examen législatif des divers gouvernements.

Les groupes de travail sont composés de membres du comité de consultation et d'autres experts chevronnés issus de diverses organisations. Chacun des groupes de travail a à sa tête un membre du comité de consultation.

Le Canada est reconnu pour sa capacité à établir des initiatives multipartites en vue de traiter de questions d'importance nationale. Notre modèle de collaboration entre l'industrie, les divers ordres de gouvernement, les ONG et les groupes d'Autochtones du Canada est utilisé tant à l'échelle nationale qu'internationale. L'INMOA est un bel exemple de la façon dont l'approche de collaboration à l'égard de l'héritage laissé par les activités minières passées permet de faire avancer les objectifs en matière de développement durable.

Les mines orphelines et abandonnées au Canada

2

QU'ENTEND-ON PAR MINE ORPHELINE OU ABANDONNÉE?

Une mine est dite orpheline ou abandonnée lorsqu'il est impossible d'en trouver le propriétaire, ou lorsque le propriétaire refuse d'en restaurer le site ou lorsqu'il est financièrement incapable de le faire. Ce type de mines pose des problèmes aux collectivités, à l'industrie minière et aux gouvernements, dans les domaines de l'environnement, de l'économie, de la santé et de la sécurité, et ce, dans un bon nombre de pays, y compris au Canada.

Le drainage acide et le lessivage des métaux venant des chantiers souterrains, des chantiers et mines à ciel ouvert, des haldes de stériles et des parcs à résidus représentent les enjeux environnementaux les plus importants en ce qui a trait aux mines orphelines et abandonnées. Les dangers pour la santé et la sécurité du public proviennent des ouvertures de mine, des résidus miniers, des infrastructures abandonnées et des affaissements de surface. Les implications d'ordre politique incluent les normes, la responsabilité financière et les modèles de financement, les secteurs de compétences et la réutilisation éventuelle des terres (aux fins d'exploitation minière, d'activités de loisirs, etc.)

POURQUOI LES MINES ORPHELINES ET ABANDONNÉES REPRÉSENTENT-ELLES UN ENJEU POUR LE CANADA?

L'exploitation minière a été au centre de l'économie canadienne pendant plus de 100 ans, et le Canada est le fournisseur de minéraux utiles d'un grand nombre de pays. Toutefois, notre longue histoire d'exploitation minière va de pair avec un grand nombre de sites abandonnés : quelque 10 000 sites miniers à l'abandon nécessitent des travaux de restauration plus ou moins importants. Par le passé, les mines ont été « abandonnées » parce qu'il n'existait alors aucune loi en vertu de laquelle les propriétaires étaient responsables du cycle de vie complet de la mine, de la sélection du site à sa conception jusqu'à sa fermeture et sa mise hors service. Peu comprenaient alors les dangers physiques et environnementaux engendrés lorsque les sociétés mettaient la clé dans la porte et abandonnaient les sites miniers. De nos jours, les lois sur les mines en vigueur dans l'ensemble des provinces et territoires du Canada exigent que les promoteurs miniers élaborent des plans de fermeture des mines décrivant la façon dont le site sera progressivement restauré tout au long de son cycle de vie, et comment il sera mis hors service une fois les activités d'exploitation minière terminées.

Le Canada est le fournisseur de minéraux utiles d'un grand nombre de pays. Toutefois, notre longue histoire d'exploitation minière va de pair avec un grand nombre de sites abandonnés.

« La gestion de l'héritage laissée par l'exploitation minière au Canada est réglementée en vertu d'un ensemble de lois, implique la participation de nombreuses institutions gouvernementales et nécessite que la population soit informée et consultée, et en particulier, les peuples autochtones. »

DEALING WITH MINING LEGACY – SOME CANADIAN APPROACHES, AVRIL 2007.
(LAWSON LUNDELL LLP)

ACCESSIBLE EN LIGNE AU WWW.LAWSONLUNDELL.COM



Mine Giant, Territoires du Nord-Ouest.

POURQUOI LE TRAVAIL À L'ÉGARD DES MINES ORPHELINES ET ABANDONNÉES EST-IL IMPORTANT?

Les problèmes liés aux mines orphelines et abandonnées, y compris la responsabilité environnementale, les préoccupations pour la santé humaine et les coûts associés à la restauration ainsi qu'au suivi et à la maintenance à long terme représentent un enjeu qui concerne l'ensemble des Canadiens.

Il existe peu de données sur le nombre de mines orphelines et abandonnées au Canada et sur leurs impacts matériels, sanitaires et environnementaux. Ces renseignements doivent être documentés afin que nous puissions élaborer une politique saine assortie d'une planification rentable qui favorise la restauration durable. Il est

également nécessaire de s'assurer que le processus décisionnel est transparent et que les renseignements des gouvernements, des sociétés civiles, de l'industrie et des autres parties intéressées sont accessibles.

Avec suffisamment de ressources et de détermination, nous serons en mesure d'enregistrer des progrès importants en restauration de sites miniers orphelins et abandonnés. Le modèle multipartite adopté par l'INMOA s'avère la structure idéale pour y parvenir. L'INMOA met en place un lieu sécuritaire au sein duquel les fonctionnaires, les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations autochtones du Canada et les associations de l'industrie minière peuvent aborder les obstacles liés au nettoyage et à la restauration de tels sites.



Parc à résidus du complexe minier de Faro au Yukon, avant la restauration.

Rendement de l'INMOA

Au cours des six dernières années, les cinq groupes de travail de l'INMOA n'ont pas ménagé leurs efforts pour traiter des enjeux liés aux mines orphelines et abandonnées au Canada.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COLLECTE DE L'INFORMATION ET L'INVENTAIRE

L'un des objectifs de l'INMOA consiste à élaborer un inventaire des mines orphelines et abandonnées à partir des inventaires compatibles de chacun des territoires et des provinces. Plusieurs organismes fédéraux et l'ensemble des provinces et des territoires du Canada qui ont été le terrain d'activités d'exploitation minière par le passé tiennent à jour un inventaire des sites d'exploitation et d'exploration minière représentant des risques pour la santé humaine, la sécurité et l'environnement. Toutefois, le niveau de détail et le caractère complet de ces inventaires varient d'une administration à l'autre. Un inventaire national permettrait d'harmoniser les inventaires, d'offrir un accès centralisé aux renseignements et de faciliter l'ajout de renseignements plus détaillés à l'avenir.

Mandat

Se doter des moyens de créer un inventaire national des sites miniers actifs, fermés,

Lynn Lake, Manitoba.

orphelins ou abandonnés, à partir des inventaires compatibles de chaque province et territoire, et tenir compte des définitions et de la terminologie convenues à l'échelle nationale pour les sites miniers orphelins ou abandonnés.

Activités et résultats

Le rapport de l'INMOA *Capacity Building for a National Inventory of Orphaned and Abandoned Mines in Canada* (Cal Data Ltd., 2005) porte sur les mesures canadiennes, américaines et internationales qui visent à dresser l'inventaire des sites miniers orphelins et abandonnés. Après avoir analysé le rapport, nous avons recommandé l'élaboration d'un inventaire incluant tous les sites miniers inactifs, qui est disponible sur le Web et possède une interface cartographique. Le système ferait fonction de portail pour les inventaires maintenus dans les provinces, les territoires et les organismes fédéraux. Une interface cartographique en simplifierait l'utilisation.

L'INMOA a examiné diverses options pour déterminer l'hôte le plus approprié pour le portail avant d'arrêter son choix sur Ressources naturelles Canada (RNCan). RNCan maintient plusieurs sites qui créent des cartes sur les mines actives et les communautés dépendantes du secteur minier au moyen d'une technologie qui prend appui sur MapGuide.



« Le Manitoba s'engage tout autant à soutenir l'industrie minière qu'à protéger l'environnement et à répondre aux besoins des collectivités dans les domaines de la sécurité, de la santé et de l'économie. Notre participation au sein du NEDEM et de l'INMOA nous aide à atteindre ces objectifs. »

JIM RONDEAU, MINISTRE DES SCIENCES, DE LA TECHNOLOGIE, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES, PROVINCE DU MANITOBA

La gestion des enjeux liés aux mines orphelines et abandonnées exige la participation significative des collectivités ainsi que leur collaboration au processus décisionnel entourant la fermeture et la restauration des mines.

L'élaboration d'un inventaire national des mines orphelines et abandonnées qui sera disponible sur le Web va bon train, et la plupart des gouvernements ont ratifié des ententes selon lesquelles ils contribueront à l'inventaire en plus d'y intégrer leur base de données. Le modèle de mise au point technique contient des données sur les mines orphelines et abandonnées provenant de la plupart des gouvernements au pays. S'ils sont disponibles, le modèle intégrera des images satellitaires et des détails illustrant les infrastructures en place à l'échelle régionale et nationale. Au cours de la prochaine étape, les données des autres gouvernements seront intégrées afin de produire un inventaire pour l'ensemble du pays.

Les travaux en vue de trouver la meilleure façon d'intégrer les caractéristiques des sites miniers à la base de données et au portail Web existants de l'INMOA progressent bien. Une fois élaboré, l'inventaire national sera lancé et rendu public.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS

La gestion des enjeux liés aux mines orphelines et abandonnées exige la participation significative des collectivités ainsi que leur collaboration au processus décisionnel entourant la fermeture et la restauration des mines. Il faut en outre s'assurer que les normes envisagées pour la restauration des sites et l'utilisation finale prévue pour les sites sont acceptables pour les collectivités locales.

Mandat

Élaborer un plan pour favoriser la participation des collectivités aux décisions concernant les normes de fermeture et de

restauration des sites miniers et s'assurer que les normes de restauration envisagées et l'utilisation finale prévue des sites sont acceptables pour les collectivités locales.

Activités et résultats

Le rapport publié en 2003 par l'INMOA qui s'intitule *Lessons Learned on Community Involvement in the Remediation of Orphaned and Abandoned Mines - Case Studies and Analysis* comprend des études de cas sur la participation des collectivités au sein de trois sites miniers canadiens – Mount Washington en Colombie-Britannique, la mine Giant dans les Territoires du Nord-Ouest et la mine Deloro en Ontario. Il rend également compte des processus favorisant la participation des collectivités dans les sites américains. Ces mines sont assorties d'enjeux nettement plus complexes que ceux qui sont rattachés aux mines orphelines et abandonnées. Les études de cas illustrent combien il est important que les collectivités participent activement au processus décisionnel. Les « leçons apprises » issues de ces études de cas ont été présentées sous forme de lignes directrices et publiées en 2003 dans une brochure intitulée *Pratiques exemplaires pour la participation des collectivités à la planification et à la restauration des sites miniers abandonnés ou orphelins au Canada*.

Une fois ce projet mené à terme, le comité de consultation de l'INMOA a poursuivi l'examen des façons de favoriser la mobilisation des collectivités locales à l'égard des activités de restauration de mines orphelines et abandonnées. Parmi les idées formulées au cours de l'atelier **Orphaned and Abandoned Mines: A Workshop to Explore Best Practices** (Winnipeg, 2006), mentionnons la recommandation selon laquelle l'INMOA devait soutenir la réalisation d'un

« L'INMOA a fait apport de renseignements et d'expériences utiles au sujet des mines abandonnées, notamment en ce qui a trait aux méthodes efficaces en matière de consultation publique. »

DEALING WITH MINING LEGACY – SOME CANADIAN APPROACHES, AVRIL 2007.
(LAWSON LUNDELL LLP)

ACCESSIBLE EN LIGNE AU WWW.LAWSONLUNDELL.COM

« L'expérience [...] dans le secteur des mines orphelines ou abandonnées a montré que la collectivité et le public en général peuvent fournir l'expertise, l'information et la perspicacité nécessaires pour améliorer l'efficacité de la prise des décisions administratives, contribuer à la résolution des différends et appuyer la mise en œuvre des mesures et des décisions. Une telle capacité débouche inévitablement sur une gestion judicieuse des risques et sur l'instauration d'un sentiment de confiance entre les parties [...] »

BROCHURE DE L'INMOA « PRATIQUES EXEMPLAIRES POUR LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS »

projet visant à renforcer la capacité des collectivités locales à comprendre la question des mines abandonnées. Le projet permet d'élaborer une trousse d'outils interchangeables servant à renforcer les capacités dans les domaines tels que la participation communautaire, les préoccupations environnementales, les affaires commerciales et juridiques, le financement et les partenariats, la prise de décision et les questions autochtones. La trousse d'outils a été mise à l'essai et évaluée au moyen d'un atelier et d'une séance de discussion tenus en 2008 à Ymir en Colombie-Britannique. On prévoit tenir des essais pilotes similaires dans les districts miniers de Chibougamau au Québec et de Virginiatown en Ontario.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES OBSTACLES LÉGISLATIFS ET INSTITUTIONNELS À LA COLLABORATION

Il est nécessaire de mieux comprendre les obstacles législatifs et institutionnels qui font en sorte que les tiers évitent de participer aux activités de nettoyage et de tenir compte des responsabilités financières liées aux mines orphelines et abandonnées. Ce groupe de travail s'efforce d'avoir une meilleure compréhension de ces questions et présente des recommandations et des approches au comité de consultation de l'INMOA sur les façons de les traiter.

Mandat

Évaluer l'efficacité de diverses approches, notamment l'adoption d'une loi sur la restauration volontaire, le blocage de permis, les registres sur la non-conformité et la responsabilité individuelle au lieu du maintien d'une responsabilité solidaire.

Activités et résultats

L'étude de base de l'INMOA *Barriers to Collaboration: Orphaned and Abandoned Mines in Canada* a servi à examiner les obstacles réglementaires ou institutionnels, les démotivations à assumer les responsabilités financières et les possibilités de coopération en matière de réduction de la pollution, de restauration ou de remise en état volontaire des sites miniers orphelins ou abandonnés au Canada et dans d'autres pays sélectionnés (Castrilli, 2002). Quatre approches ont été abordées : l'adoption d'une loi sur la restauration volontaire, le blocage de permis, la responsabilité individuelle au lieu du maintien d'une responsabilité solidaire et les registres sur la non-conformité.

Les constatations comprises dans le rapport de cet examen ont servi de toile de fond à l'atelier **Legal and Institutional Barriers to Collaboration Workshop** qui a eu lieu à Ottawa en 2003. Les participants à cet atelier multipartite ont évalué les principaux obstacles et déterminé des approches pour les surmonter. Ces recommandations ont par la suite été intégrées dans le rapport sur l'examen législatif des divers gouvernements (Castrilli, 2007).



L'INMOA étudie et élabore des façons de favoriser la participation et la mobilisation significatives des collectivités à l'égard de la restauration des mines abandonnées, à l'aide notamment d'ateliers et d'autres projets.



GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MÉTHODES DE FINANCEMENT

Ce groupe de travail a été mis sur pied afin d'évaluer les méthodes de financement et les options envisagées pour effectuer la restauration des sites orphelins ou abandonnés partout au Canada qui pourraient être adaptées en vue de répondre aux besoins variés de chacune des administrations.

Mandat

Évaluer des méthodes et des instruments pour payer la restauration des sites orphelins ou abandonnés, notamment des options en matière d'assurance et des fonds de prévoyance.

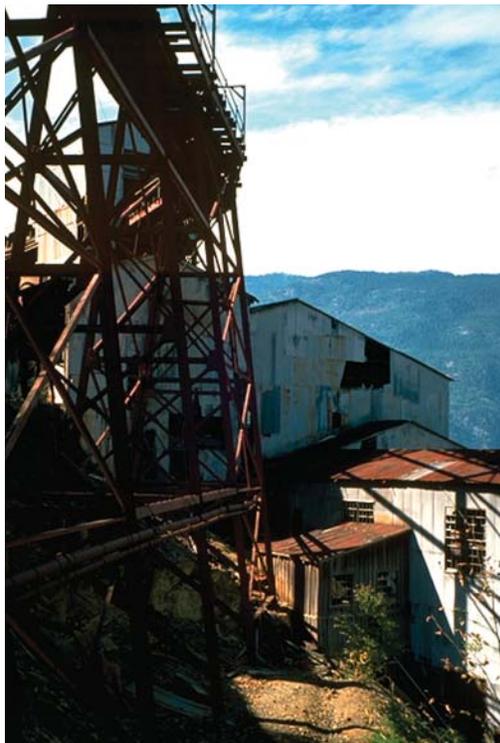
Activités et résultats

Le rapport publié par l'INMOA sous le titre *Potential Funding Approaches for Orphaned*

and Abandoned Mines in Canada (Castrilli et autres, 2003) présente des recommandations en matière de méthodes de financement aux fins du nettoyage des sites miniers abandonnés ou de la gestion de la responsabilité financière à l'égard de tels sites. Les auteurs du rapport ont conclu qu'aucune méthode de financement ne constituera à elle seule la solution de sorte qu'il faudra vraisemblablement avoir recours à une combinaison de méthodes.

L'atelier multipartite que l'INMOA a ensuite présenté à Ottawa en 2005 sur **l'évaluation des responsabilités financières et des options de financement** a permis de poursuivre l'étude des méthodes de financement de la restauration des sites miniers abandonnés ainsi que des questions connexes. Il a été suivi d'une séance de récapitulation lors de laquelle les participants ont cerné les lacunes et les priorités à venir de l'INMOA et recommandé l'élaboration d'une boîte à outils de mécanismes de financement. La boîte à outils serait composée d'une série d'options de financement illustrées au moyen d'études de cas afin d'aider les diverses administrations du Canada à évaluer les éventuelles options de financement pour la restauration des sites miniers abandonnés. Le rapport d'options de financement *Rehabilitating Abandoned Mines in Canada: A Toolkit of Funding Options* (Cowan Minerals Ltd., 2006) a été mené à terme et présenté dans le cadre de l'atelier de l'INMOA sur les pratiques exemplaires de gestion (2006).

Mine Britannia,
Colombie-Britannique.





GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN LÉGISLATIF DES DIVERS GOUVERNEMENTS

En 2003, les ministres des Mines ont demandé à l'INMOA de dresser un ensemble de lignes directrices en vue de l'examen législatif des divers gouvernements qui pourraient être utilisées par les administrations afin d'évaluer leurs propres politiques en matière de collaboration, de responsabilité et de financement.

Mandat

Achever les lignes directrices s'appliquant à l'examen de la législation des divers gouvernements concernant la collaboration, la responsabilité et le financement, afin de s'assurer que les approches sont uniformes, prévisibles, transparentes, concertées et efficaces.

Activités et résultats

En 2004, l'INMOA a publié le document *Lignes directrices pour l'examen législatif*, lequel comprend une série de lignes directrices et une liste de vérification avec des questions connexes pour faciliter la réalisation d'un examen du cadre législatif, réglementaire et politique relatif aux sites miniers orphelins ou abandonnés partout au Canada. La liste de vérification présente une démarche cohérente quant à la réalisation d'un examen de la législation et des politiques et pratiques se rapportant non seulement aux sites miniers orphelins ou abandonnés, mais également aux sites contaminés et aux mines en exploitation (lorsqu'on a démontré la pertinence des enjeux liés à l'héritage de l'activité minière du passé).

Le cadre détaillé dans le document *Lignes directrices pour l'examen législatif* est abordé dans le document *Report on the Legislative, Regulatory, and Policy Framework Respecting Collaboration, Liability, and Funding Measures in relation to Orphaned and Abandoned, Contaminated, and Operating Mines in Canada* (Castrilli, 2007).

L'INMOA a consulté l'ensemble des administrations concernées de façon à ce que les lois, politiques et pratiques en vigueur soient cernées et vérifiées. Une synthèse de l'analyse selon les divers gouvernements comportait une évaluation des lacunes, des limites, des obstacles et des possibilités ainsi qu'un sommaire des observations. Les recommandations visant la restauration des mines orphelines et abandonnées ont été tirées des rapports précédents de l'INMOA *Barriers to Collaboration: Orphaned and Abandoned Mines in Canada* (Castrilli, 2002) et *Potential Funding Approaches for Orphaned and Abandoned Mines in Canada* (Castrilli et autres, 2003), ainsi que du cadre détaillé dans le document *Lignes directrices pour l'examen législatif*. Le plan de travail de 2009 comprend l'élaboration d'une trousse d'approches en matière de politiques et de cadres législatifs qui détaillent les options s'offrant aux administrations qui prévoient modifier leurs lois.

Marécage type servant au traitement des effluents miniers.

Il est nécessaire de mieux comprendre les obstacles législatifs et institutionnels qui font en sorte que les tiers évitent de participer aux activités de nettoyage et de tenir compte des responsabilités financières liées aux mines orphelines et abandonnées.

4

Communication de l'information et du savoir

Les sites miniers orphelins et abandonnés sont un sujet préoccupant au Canada et dans l'ensemble du monde, et le public veut être tenu au courant de l'évolution de ce dossier. Communiquer l'information et le savoir aux partenaires de l'INMOA et à la population est un élément important de cette initiative multipartite. Les ateliers représentent la méthode préférée pour diffuser l'information et le savoir et pour obtenir la rétroaction des collectivités minières.

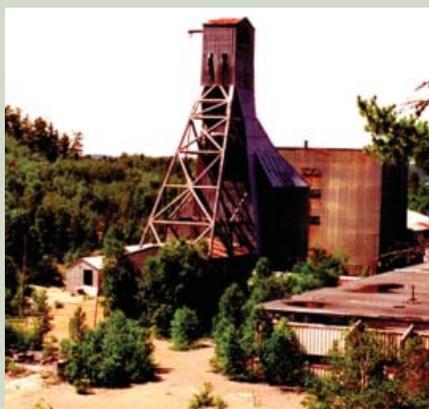
L'INMOA lançait un atelier de la sorte en 2001. Les principes directeurs et les objectifs établis dans le cadre de cet atelier servent de base au mandat de l'INMOA et guident ses activités actuelles.

Les ateliers que l'INMOA a mis en place par la suite ont été organisés selon le même modèle. Au moyen de dialogue multipartite dirigé et de discussions de groupes d'experts, les ateliers permettent la formulation de recommandations et l'élaboration d'une trousse d'options visant à aider l'INMOA à faire progresser les dossiers.

En plus des ateliers, l'INMOA échange de l'information avec un vaste réseau de membres canadiens et internationaux du milieu minier ainsi qu'avec d'autres parties intéressées. Des documents tels que le Bulletin de l'INMOA et les autres bulletins d'information sont acheminés électroniquement à un grand nombre de destinataires. Le site Web de l'INMOA www.abandoned-mines.org a été remodelé et affiche une nouvelle image ainsi qu'une nouvelle organisation qui permet d'accéder facilement aux renseignements. Des documents tels que des rapports, des comptes rendus d'ateliers, des brochures, des avis et des bulletins sont régulièrement versés sur le site.

Les activités collaboratives ainsi que les réalisations de l'INMOA sont reconnues à l'échelle mondiale comme étant un excellent modèle de partenariat en matière de restauration des mines abandonnées. Le secrétariat de l'INMOA et les membres du comité de consultation sont tenus de présenter des exposés au cours d'événements nationaux et internationaux afin de diffuser le savoir et de faire connaître l'expertise et les approches du Canada concernant les mines orphelines et abandonnées.

Chevalement à la mine North Coldstream, démonté en 2000.



Avant



Après



Ateliers de l'INMOA

- Workshop to Explore Perspectives on Risk Assessment for Orphaned and Abandoned Mines. Vancouver (Colombie-Britannique), 13 et 14 novembre 2008.
- Orphaned and Abandoned Mines: A Workshop to Explore Best Practices. Winnipeg (Manitoba), 26 et 27 octobre 2006.
- Assessing Liabilities and Funding Options Workshop. Ottawa (Ontario), 2 et 3 novembre 2005.
- Legal and Institutional Barriers to Collaboration Workshop. Ottawa (Ontario), 24 et 25 février 2003.
- Orphaned and Abandoned Mines in Canada Workshop. Winnipeg (Manitoba), 26 et 27 juin 2001.

Publications de l'INMOA

- Report on the Legislative, Regulatory, and Policy Framework Respecting Collaboration, Liability, and Funding Measures in relation to Orphaned and Abandoned, Contaminated, and Operating Mines in Canada (Castrilli, 2007)
- Rehabilitating Abandoned Mines in Canada: A Toolkit of Funding Options (Cowan Minerals Ltd., 2006)
- Capacity Building for a National Inventory of Orphaned and Abandoned Mines in Canada (Cal Data Ltd., 2005)
- Pratiques exemplaires pour la participation des collectivités à la planification et à la restauration des sites miniers abandonnés ou orphelins au Canada (Brochure de l'INMOA, 2003)
- Lignes directrices pour l'examen législatif (INMOA, 2004)
- Lessons Learned on Community Involvement in the Remediation of Orphaned and Abandoned Mines - Case Studies and Analysis (INMOA, 2003)
- Potential Funding Approaches for Orphaned and Abandoned Mines in Canada (Castrilli et C.N. Watson and Associates, 2003)
- Barriers to Collaboration: Orphaned and Abandoned Mines in Canada (Castrilli, 2002)

* L'ensemble des comptes rendus d'ateliers et des publications de l'INMOA sont accessibles sur le site de l'INMOA au www.abandoned-mines.org

Les activités collaboratives ainsi que les réalisations de l'INMOA sont reconnues à l'échelle mondiale comme étant un excellent modèle de partenariat en matière de restauration des mines abandonnées.

5

Faits saillants à l'échelle des gouvernements

L'INMOA demeure une initiative spéciale qui doit solliciter chaque année de nouveaux engagements de financement auprès des organisations minières et des gouvernements participants. La plupart des membres participent à l'INMOA en parallèle à leurs fonctions principales.

Depuis la création de l'INMOA en 2002, les provinces et les territoires canadiens ont réalisé de grands progrès en gestion des mines orphelines et abandonnées, soit en réponse aux nouvelles réglementations ou au moyen d'initiatives volontaires et proactives. La possibilité de faire face à de nouvelles mines orphelines et abandonnées est mince à cause des modifications apportées aux régimes de réglementation. Toutefois, les provinces et les territoires ont toujours comme objectif prioritaire de trouver des manières nouvelles et innovantes de gérer et de restaurer les sites miniers orphelins et abandonnés existants.

Les travaux de ces gouvernements sur les mines orphelines et abandonnées ont engendré des avantages sur les plans social, environnemental et économique, y compris la création d'emplois, la mobilisation et la conservation de la culture à l'échelle locale et la réduction des dangers pour l'environnement et des risques liés à la sécurité. Les activités de divers gouvernements ont également permis à l'INMOA et aux autres organisations nationales et internationales de disposer de renseignements fort utiles sur la gestion des sites miniers orphelins ou abandonnés grâce à des contributions importantes sous forme d'exposés et d'études de cas présentés lors des ateliers. Depuis 2002, les gouvernements ont dépensé près de 1 G\$ pour s'attaquer à ces enjeux.

Les pages suivantes mettent en relief les réussites de plusieurs des gouvernements qui ont grandement contribué à l'INMOA au cours des six dernières années.

ASSESSMENT AND ABANDONED MINES BRANCH DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES DU YUKON

Le gouvernement du Yukon et le gouvernement fédéral adoptent une approche de collaboration à l'égard de la gestion environnementale des mines abandonnées. La majeure partie des sites désignés « type II » sont sous le contrôle de sociétés. Trois de ces sites miniers, les mines Faro, Mount Nansen et Clinton Creek n'ont pas d'exploitant sur place et sont désignées sites abandonnés de type II. Ces sites sont actuellement pris en charge par le gouvernement du Yukon.

Le gouvernement fédéral octroie le financement nécessaire pour effectuer les activités d'entretien et de maintenance provisoires ainsi que les travaux connexes aux mines Faro, Mount Nansen et Clinton Creek. Les gouvernements fédéral et territorial ont mis sur pied un bureau des projets communs chargé de coordonner l'ensemble des travaux sur le site. Le bureau est composé du bureau du Projet des mines de type II du gouvernement fédéral (Affaires indiennes et du Nord Canada) et de l'Assessment and

Que sont les sites de « type II »?

Depuis la cession en avril 2003, le gouvernement du Yukon a pris à sa charge les responsabilités et les obligations environnementales liées aux terres jusqu'alors gérées au titre du Programme des sites contaminés du Nord du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. « sites de type II » provient de l'*Accord de transfert au Yukon d'attributions relevant du Programme des affaires du Nord* et fait référence à plusieurs sites miniers du Yukon qui ont été désignés au moment de la cession comme comportant des obligations environnementales potentiellement non financées relatives à la fermeture.

Mount Nansen

La responsabilité de la gestion du site minier de Mount Nansen a été transférée au gouvernement du Yukon en avril 2003. De 1999 à 2004, il a été nécessaire de procéder au traitement actif de l'eau du parc à résidus pour ensuite l'évacuer et maintenir la stabilité des digues. En 2005, la qualité de l'eau s'était suffisamment améliorée de sorte qu'il était possible de l'évacuer dans l'environnement sans la traiter. Entre 2004 et 2007, le Yukon a réalisé des études scientifiques et techniques pour caractériser le site et évaluer les scénarios de fermeture. Un bureau de fermeture avec un coordonnateur à temps plein a été établi dans le village de Carmacks (bande de la Première nation Little Salmon – Carmacks), et les consultations publiques sur les options de fermeture ont été amorcées en 2007.

PricewaterhouseCoopers (PWC), le séquestre intérimaire désigné au site minier Mount Nansen, poursuit ses efforts en vue de régler les réclamations de créanciers non réglées. Les travaux relatifs au plan de fermeture définitive et de restauration de la mine Mount Nansen vont bon train. L'analyse exhaustive des lacunes visant à s'assurer que la compréhension des questions environnementales sur le plan technique est complète devrait être menée à terme d'ici le milieu de l'année 2009.

Abandoned Mines Branch du gouvernement du Yukon (ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources).

L'objectif global consiste à fermer ces mines le plus rapidement possible, à faire participer les Premières nations au processus et à maximiser les avantages pour les Yukonnais au moyen de possibilités d'emplois rattachées à leur fermeture.

Mine Faro

Les gouvernements fédéral et territorial ont annoncé en janvier 2003 que le complexe minier de Faro serait fermé définitivement. Les deux gouvernements ont conclu une entente conjointe avec le Conseil des Dénés de Ross River (au nom de la nation kaska) et avec la bande de la Première nation de Selkirk en vue de travailler à l'élaboration d'un plan de fermeture et de restauration pour l'ensemble du site. Le séquestre intérimaire Deloitte & Touche a géré les activités permanentes d'entretien et de maintenance au site, réalisé des études scientifiques et techniques afin de caractériser le site et étudié les options de fermeture appropriées.

À l'automne 2004, le Yukon a mis sur pied des bureaux de fermeture régionaux et a affecté des coordonnateurs à temps plein à Pelly Crossing (bande de la Première nation de Selkirk) et à Ross River (Conseil des Dénés de Ross River) pour qu'ils travaillent avec le bureau de planification de la fermeture du complexe minier de Faro situé à Whitehorse.

La première ronde de consultations publiques sur les options de fermeture de site préliminaires a été amorcée en 2006. Au début de 2007, un comité indépendant d'examen par les pairs formé de neuf experts techniques a évalué les options de fermeture en fonction de leur faisabilité sur le plan technique. Le coup d'envoi du processus officiel d'évaluation et de sélection a eu lieu en décembre 2007.

À la fin de l'automne 2008, le Canada, le Yukon et les Premières nations touchées ont convenu d'un plan pour la fermeture et la restauration du complexe minier de Faro. En plus d'aborder le passif à long terme de manière rentable, le plan tient autant compte des besoins et des attentes des Yukonnais que des exigences techniques et de la protection de la santé humaine et de l'environnement.

La gestion des sites comprend :

- l'élaboration de plans de travail et de budgets relatifs à l'entretien et à la maintenance;
- la conduite de recherches relatives à l'abandon ainsi que l'élaboration d'options en la matière;
- l'élaboration de plans de fermeture;
- la préparation d'évaluations environnementales de même que la satisfaction des exigences réglementaires;
- la remise en état;
- le suivi;
- les activités de consultation.

Principe du pollueur-payeur

Les utilisateurs et les producteurs de polluants et de rejets devraient assumer la responsabilité de leurs actions. Les entreprises ou les personnes qui polluent devraient payer les coûts qu'elles infligent à la société.



Ancienne mine de Keno Hill, Yukon.

Ces travaux ont permis de mieux faire connaître les enjeux propres à chacune des mines aux collectivités et aux Premières nations, et on a mis sur pied des bureaux de fermeture locaux dans quatre collectivités de Premières nations. Des emplois ont également été créés à l'échelle locale grâce à des activités d'entretien et de maintenance, des travaux de caractérisation de site et des études de fermeture.

Le Canada, le Yukon et les Premières nations touchées ont convenu d'un plan pour la fermeture définitive et la restauration du complexe minier de Faro. Le plan prévoit la conduite d'études sur les impacts environnementaux et socioéconomiques et la présentation d'une proposition de projet aux fins d'évaluation en vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* d'ici l'automne 2009.

La planification de la fermeture des sites miniers Mount Nansen et Clinton Creek se poursuit; l'objectif étant d'élaborer des options et de sélectionner un plan de fermeture définitive et de restauration pour chacun de ces sites avant la fin de l'exercice 2009-2010.

La mine de Keno Hill a été vendue à une société privée en 2007 et elle n'est plus considérée comme un site minier abandonné. Le gouvernement fédéral va néanmoins continuer de financer l'entretien et la maintenance de la mine, ainsi que la restauration au site de Keno Hill en vertu d'une entente avec la société.

CROWN LAND RESTORATION BRANCH – MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TERRES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'un des mandats du ministère de l'Agriculture et des Terres de la Colombie-Britannique est de gérer les terres appartenant à la Couronne de manière à contribuer aux objectifs du gouvernement sur les plans économique, sociétal et environnemental. La Crown Land Restoration Branch (CLRB) du ministère de l'Agriculture et des Terres de la Colombie-Britannique a été mise sur pied en 2003 pour s'occuper de sites contaminés des plus variés, y compris un bon nombre de sites abandonnés. Un comité provincial sur les sites contaminés formé de ressources ministérielles et d'organismes centraux aide la CLRB à s'acquitter de son mandat. Ce comité aide à déterminer les sites contaminés potentiels et à établir les priorités selon les risques que ces sites représentent pour la santé humaine et l'environnement. Il constitue un lieu d'échange pour préciser les enjeux du programme, élaborer les politiques, établir les priorités et faire en sorte d'utiliser une approche concertée et de rendre compte des responsabilités financières.

L'assainissement des sites contaminés par la CLRB est assujéti aux dispositions de l'*Environmental Management Act* et du *Contaminated Sites Regulation*, lequel se fonde sur le principe du « pollueur-payeur ».

Restauration du site minier Britannia

En vertu d'un partenariat public-privé (PPP), la société EPCOR a conçu et construit l'usine de traitement des eaux de la mine Britannia. Depuis novembre 2005, l'usine de traitement des eaux retire efficacement les contaminants présents dans les effluents miniers avant que ceux-ci n'atteignent la baie Howe. Des travaux de restauration importants ont aussi été entrepris à la mine, notamment l'installation de structures de gestion des eaux, l'assainissement des eaux souterraines, l'évaluation des incidences écologiques, le suivi et l'évaluation du risque.



Usine de traitement des eaux de la mine Britannia, Colombie-Britannique.

Le règlement préconise une démarche dirigiste qui est fondée sur le modèle de réseau entre la source et le milieu récepteur pour tenir compte de la contamination et la gérer et prescrit l'attribution de responsabilité. Par conséquent, le gouvernement de la Colombie-Britannique accorde des sommes uniquement aux sites dont personne n'est responsable et, comme en témoignent plusieurs exemples, qui ont été retournés à la Couronne.

Depuis 2001, le gouvernement de la Colombie-Britannique a versé plus de 221,35 M\$ pour restaurer et gérer les sites contaminés. Même s'il n'existe aucun programme de financement en partenariat avec l'industrie minière ni programme de « bon samaritain » en Colombie-Britannique, les travaux de l'INMOA offrent un point de départ pour faire progresser ces

secteurs de politique. Le programme rend compte des dépenses et du passif financier chaque année ainsi que des réalisations accomplies au titre du programme dans un rapport biennal.

La CLRБ a mis au point un processus d'établissement des priorités relatives aux sites (méthode de classement selon les risques) qui est une méthode systématique, valable et reposant sur des données scientifiques pour évaluer et classer les sites contaminés de la Couronne en fonction des risques potentiels qu'ils représentent pour la santé humaine et l'environnement. La CLRБ a entrepris des travaux de restauration dans 67 sites contaminés de la Colombie-Britannique. Certains de ces travaux sont toujours en cours tandis que d'autres ont été menés à terme. La plupart des sites sont des sites miniers orphelins et abandonnés qui ont été choisis en fonction des risques qu'ils représentent pour la santé humaine et l'environnement.

MINISTÈRE DES SCIENCES, DE LA TECHNOLOGIE, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES DU MANITOBA

Le Programme de remise en état des sites miniers orphelins et abandonnés du Manitoba a été créé en 2000 à la suite de l'entrée en vigueur en 1999 du *Règlement sur la fermeture des mines*. On y prescrit le versement d'une garantie pour couvrir les frais d'une éventuelle remise en état, en cas de responsabilité environnementale découlant de l'exploitation d'une mine.

Le programme a pour mandat de traiter des préoccupations liées à l'environnement et à la santé publique qui se rapportent aux sites abandonnés.

Projet d'assainissement des résidus miniers à la mine Yankee Girl

Les travaux de restauration à la mine Yankee Girl ont débuté en 2005. Des enquêtes détaillées ont permis de détecter la présence de contaminants métalliques provenant de résidus miniers non confinés et des fines à proximité de l'ancienne usine dans les sols, les sédiments, l'eau de surface et les eaux souterraines du site. Une évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement a permis de cerner des risques inacceptables sur le site et un plan d'assainissement a été élaboré pour faire face à ces enjeux. La CLRБ a presque achevé la mise en œuvre du plan de restauration approuvé, qui laisse les couches supérieures de résidus en place et regroupe les autres matériaux réactifs dans un système de confinement artificiel arrimé au-dessus des couches supérieures de résidus. Pour protéger les sols contaminés et remédier à la perte d'habitats, des barrières de contrôle de l'érosion, des structures d'habitat de poisson et des activités de revégétation sont prévues dans le cadre du plan de restauration approuvé.

Lynn Lake

La mine de nickel Farley a été exploitée de 1953 à 1976; le parc à résidus Est a été établi en 1953 et l'usine de concentration a été en exploitation de 1953 à 2002. On y produisait principalement du nickel, du cuivre, du zinc et plus tard, de l'or.

En vertu d'un protocole d'entente, la société Viridian inc. et la province ont mené de 2001 à 2006 des enquêtes qui ont servi de fondement au plan de réhabilitation du parc à résidus Est. Toutes les parties se sont entendues au sujet du plan de réhabilitation, et la province et la société Viridian inc. ont convenu de partager à parts égales les coûts de réhabilitation.

Certaines activités de restauration ont été achevées, notamment la construction de systèmes de détournement de l'eau propre et de systèmes de traitement des eaux souterraines. Parmi les activités en cours, mentionnons les essais de revégétation, les stratégies de recouvrement des résidus, la réimplantation de l'usine de traitement des déchets solides et la mise en œuvre du plan de réhabilitation du parc à résidus Est.

Dans les cas où la responsabilité de la décontamination du terrain incombe uniquement à la province, les réalisations à ce jour incluent la démolition du chevalement, du système de chargement sur rail et des immeubles au complexe minier ainsi que la construction d'un nouveau champ d'épandage des déchets ménagers (nécessaire pour effectuer le déclassement de l'installation de traitement des déchets solides de l'aire de résidus miniers).

Les travaux de réhabilitation à venir comprennent la solidification des décombres de démolition et la mise en place d'une couverture de sols, le prolongement d'un fossé de dérivation d'eau douce, la réinstallation du fossé de dérivation de la ville de même que la conduite d'une étude conceptuelle en vue de l'aménagement d'une usine de traitement des eaux sur le site.

La province a consacré jusqu'à maintenant plus de 20 M\$ à la remise en état des sites miniers orphelins et abandonnés.

En outre, tous les plans de fermeture des mines et les garanties financières doivent être déposés et approuvés avant qu'un permis soit accordé pour une nouvelle exploitation minière. Le *Règlement sur la fermeture des mines* fait actuellement l'objet d'un examen officiel afin de s'assurer qu'il est pertinent et conforme aux politiques et programmes du gouvernement.

Le programme a pour mandat de traiter des préoccupations liées à l'environnement et à la santé publique qui se rapportent aux sites abandonnés. Le programme a bénéficié d'un financement initial de 2 M\$ pour tenir compte des questions de sécurité et cerner les préoccupations environnementales au sein de cinq sites hautement prioritaires : Lynn Lake, Sherridon, Gods Lake, Snow Lake et Baker Patton. Les consultants embauchés par la province ont effectué des évaluations environnementales et des évaluations du risque dans chacun de ces sites. On a également procédé à l'inspection de

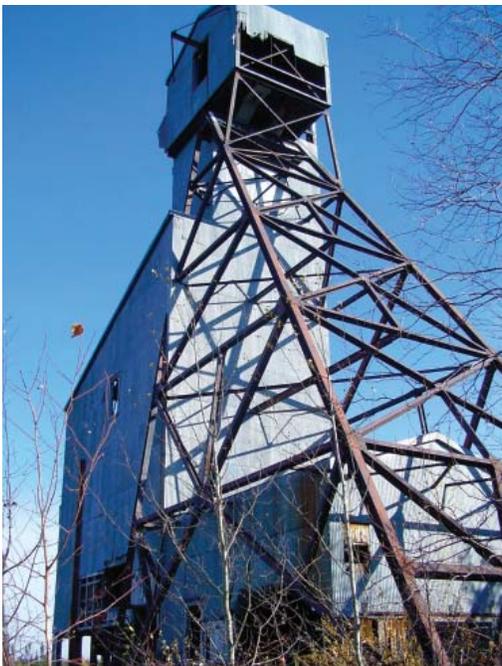
144 autres sites contaminés afin de préciser les dangers. En fonction de ces inspections et des études techniques préliminaires, 31 sites ont été désignés comme des sites à risques très élevés. Une matrice axée sur les risques a été créée et on a établi un calendrier afin de régler les problèmes liés à ces sites à risques très élevés d'ici 2012.

À ce jour, le Manitoba a mené à terme la remise en état de 14 sites à risques très élevés, et des travaux de remise en état ont été entrepris (et se poursuivent) dans l'ensemble des sites hautement prioritaires. D'importants contrats ont été accordés pour la remise en état de l'ensemble des sites hautement prioritaires et de certains des sites à risques très élevés. Après les études de terrains effectuées au cours de l'été 2008, deux autres sites nécessitant des travaux de restauration complexes ont été repérés : la mine Central Manitoba située dans la région minière de Bissett et la mine Jack of Diamonds qui se trouve dans la région d'Island Lake.

Le projet d'assainissement des résidus de la mine Sherridon a été amorcé durant l'hiver 2008-2009 et il devrait être mené à terme d'ici 2012. La première phase des travaux de restauration et de détournement du ruisseau Sherlett a été achevée dans le cadre de ce projet.

Le Manitoba a procédé à une évaluation détaillée des risques au site minier EL qui est situé près de Lynn Lake au Manitoba. Les immeubles ont été démolis et la planification de la fermeture est en cours. De nouvelles technologies ont été utilisées pour effectuer le recouvrement des puits et/ou le comblement des tranchées afin de minimiser les impacts sur l'environnement, la perturbation du sol et les coûts.

La mine Ruttan a été désignée comme un site hautement prioritaire en fonction de l'évaluation du site. Des études de délimitation de l'étendue portant sur les options de traitement ont été entreprises et il est désormais nécessaire d'implanter une usine de traitement des eaux d'ici 2014 plutôt que d'ici 2037, comme le voulaient les prévisions antérieures. On s'attend maintenant à ce que les coûts liés à la restauration du site minier Ruttan, y compris le coût en capital rattaché au traitement des eaux et à la réhabilitation du parc à résidus, s'élèvent à 45 M\$.



Gods Lake, Manitoba.

Snow Lake

L'exploitation de mines dans la région de Snow Lake a débuté dans les années 1950. La plupart des mines se sont occupées des préoccupations environnementales au moment de fermer; toutefois, des problèmes perdurent – en particulier à la mine New Britannia, qui a fermé en 2004.

Un plan de réhabilitation du site est en cours d'élaboration et il s'appuiera sur les recommandations issues d'une évaluation des risques pour la santé humaine et pour l'environnement. Sa mise en œuvre commencera à l'été 2009.

En 2006, le gouvernement du Manitoba a créé le compte de responsabilité environnementale provincial en matière de sites miniers orphelins et abandonnés en réponse à la recommandation formulée par le vérificateur général de la province dans son rapport sur les sites contaminés. De nouvelles estimations de coûts ont été effectuées en fonction des enquêtes menées sur les sites en 2007 et 2008, et les coûts de construction dans les régions isolées ont été augmentés. En outre, on a admis la nécessité de tenir des consultations dans les sites qui se trouvent sur des territoires traditionnels autochtones.

La province a consacré jusqu'à maintenant plus de 20 M\$ à la remise en état des sites miniers orphelins et abandonnés. Au 31 décembre 2008, le ministère des Sciences, de la Technologie, de l'Énergie et des Mines avait accordé plus de 9 M\$ à des projets de remise en état du parc à résidus de Lynn Lake, des mines de Sherridon et Gods Lake, du site minier EL, de la mine de Snow Lake, de la mine Ruttan et de cinq autres sites à risques très élevés. Le Manitoba a retenu les services d'ingénieurs-conseils dans chacun des sites prioritaires afin qu'ils élaborent et mettent en œuvre des plans de fermeture et de remise en état.

Mine Kam Kotia

La mine Kam Kotia est considérée depuis longtemps comme l'un des pires sites miniers abandonnés au Canada. Sa réhabilitation a été amorcée en 2000 et on s'attend à ce qu'elle soit menée à terme au cours de l'exercice 2010-2011.

Kam Kotia est une ancienne mine de cuivre et de zinc, située près de Timmins qui a produit plus de 6 millions de tonnes de cuivre et de zinc au cours de son exploitation. La mine de métaux communs a amorcé ses activités durant la Deuxième Guerre mondiale. Elle a mis fin à ses activités d'exploitation minière en 1972, et en 1988 les droits miniers et de surface ont été cédés à la Couronne. On y trouvait alors environ 6 millions de tonnes de résidus miniers acides non gérés répartis sur plus de 500 hectares. Les conséquences pour l'environnement à l'échelle locale sont importantes et comprennent notamment les produits de lixiviation acide, l'empoussièrement, l'aspect esthétique et la sécurité matérielle.

« Ce projet de réhabilitation sur l'ancien site minier Kam Kotia représente un exemple rafraîchissant de leadership en matière d'intendance environnementale pour l'industrie minière [...] Je me réjouis à la perspective d'une nouvelle ère de partenariats entre le gouvernement et l'industrie. »

M. GORD MILLER, COMMISSAIRE À L'ENVIRONNEMENT DE L'ONTARIO, TEL QUE CITÉ DANS LE COMMUNIQUÉ DE L'ONTARIO MINING ASSOCIATION ET DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO : *INVESTIR DANS LA RESTAURATION DE SITES ABANDONNÉS – LE GOUVERNEMENT MCGUINTY ET L'ONTARIO MINING ASSOCIATION FINANCENT DES TRAVAUX SUR L'ANCIEN SITE MINIER KAM KOTIA*, DIFFUSÉ LE 5 FÉVRIER 2008.

DIVISION DES MINES ET DES MINÉRAUX DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DU NORD ET DES MINES DE L'ONTARIO

Le Programme de réhabilitation des mines abandonnées a été mis sur pied par l'Ontario en 1999 à titre d'initiative quadriennale dotée d'un budget de 27 M\$ afin de restaurer les sites miniers sur les terrains de la Couronne. En 2003, un investissement complémentaire de 21 M\$ sur une période de quatre ans a permis de poursuivre le programme. Et puis, en mars 2006, le budget du gouvernement ontarien prévoyait un investissement supplémentaire de 60 M\$ grâce auquel il sera possible de prolonger la mise en œuvre du programme au moins jusqu'en 2012.



Affaissement du terrain à proximité de la mine Hollinger en Ontario.

Entre 1999 et 2008, une somme de 88 M\$ a été consacrée à la réhabilitation des sites miniers appartenant à la Couronne qui sont les plus prioritaires. Cela comprend le montant de 52 M\$ utilisé pour effectuer la réhabilitation du site minier Kam Kotia dans la région de Timmins. Considéré depuis longtemps comme l'un des pires sites miniers abandonnés au Canada, le site Kam Kotia a été réhabilité sur plus de 80 % de sa superficie.

Parmi les autres exemples de restauration au titre du Programme de réhabilitation des mines abandonnées, mentionnons la réhabilitation de la mine Berens River et de la mine Central Patricia dans le nord-ouest de l'Ontario, de la mine Toburn à Kirkland Lake et du site CanMine dans la région de Cobalt. La mine Toburn est maintenant un lieu patrimonial culturel. Le retrait et le retraitement d'environ 2 000 barils de métaux toxiques

concentrés au site CanMine ont permis d'empêcher le lessivage de cette matière dans l'environnement. Plus de 70 autres sites miniers abandonnés ont été restaurés partout en Ontario. Les travaux entrepris par le ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM) au titre du Programme de réhabilitation des mines abandonnées ont permis de diminuer considérablement les risques pour la santé et la sécurité du public et les risques environnementaux à ces sites.

Le MDNM a pris part à deux ententes de partenariat qui définissent le cadre de coopération et de partage des coûts rattachés aux projets de réhabilitation de sites miniers.

Le MDNM et la société Porcupine Gold Mines : Cette entente de partage des coûts vise à régler les problèmes d'affaissement de surface à l'intérieur et aux environs des anciens sites miniers Hollinger et McIntyre dans la ville de Timmins. À ce jour, les partenaires ont investi plus de 8,2 M\$ au titre de cette entente.

Le MDNM et l'Ontario Mining Association (OMA) : Cette entente établit le partage des coûts rattachés à la réhabilitation de sites miniers appartenant à la Couronne. En 2003-2004, le MDNM et l'OMA ont recouvert et ensemené par projection hydraulique plus de trois kilomètres de digues sur le site minier Kam Kotia. Un autre exemple de travaux effectués dans le cadre de l'entente de partenariat établie entre le MDNM et l'OMA est la construction récente d'un réservoir au site minier Kam Kotia. (Le réservoir recueille l'eau contaminée qui autrement quitterait le site.)

En 2005-2006, le MDNM a entrepris la mise à jour exhaustive de son système d'information sur les mines abandonnées. L'un des résultats de cette entreprise est la mise au point en 2007 d'un système de classement des sites miniers par ordre de priorité. Cet outil axé sur les risques est actuellement utilisé pour aider à établir les priorités et à gérer la réhabilitation des sites miniers appartenant à la Couronne en Ontario.

Les modifications apportées en 2007 à la *Loi sur les mines* de l'Ontario permettent aux sociétés et aux particuliers dits « bons



Zone d'épanchement de résidus miniers.



Effluent final remis en état.

samaritains » de mener des activités de restauration dans les sites miniers orphelins de manière progressive sans qu'ils aient à s'acquitter de la responsabilité historique et des passifs connexes en vertu des lois de l'Ontario en matière d'environnement.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC

Dans le prolongement de la *Loi sur le développement durable* du Québec entrée en vigueur en avril 2006, le gouvernement du Québec entreprend un plan d'envergure qui est appuyé par un financement à long terme afin de restaurer les sites contaminés, en particulier les sites miniers. Selon un dénombrement effectué récemment par le gouvernement, plus de 45 sites contaminés sont sous la responsabilité du Québec. La restauration de ces sites a été amorcée en 2007 et elle durera au moins 10 ans. Le coût total rattaché à l'assainissement de l'ensemble des sites contaminés est évalué à 789 M\$ (au 31 mars 2008) et il sera inscrit aux états financiers à titre de « passif environnemental ».

Le Québec va également adopter une politique de gestion des sites contaminés en vertu de laquelle il répertoriera, classera et gèrera selon les normes applicables les sites contaminés dont il est responsable. Des 789 M\$, 264 M\$ sont réservés aux sites miniers (130 M\$ pour les sites abandonnés existants et 134 M\$ pour les éventuels sites abandonnés, à savoir les sites dont la probabilité qu'ils soient traités par le gouvernement est d'au moins 70 %).

Mine Manitou, Québec.

Le Québec va également adopter une politique de gestion des sites contaminés en vertu de laquelle il répertoriera, classera et gèrera selon les normes applicables les sites contaminés dont il est responsable.

Mine East Sullivan

L'extraction de cuivre, de zinc, d'or, d'argent et de cadmium à la mine East Sullivan entre 1949 et 1966 a laissé sur place quelque 15 Mt de résidus et plus de 200 000 t de stériles générateurs d'acidité. Le site couvre une superficie de 228 hectares, dont plus de 200 hectares sont occupés par les résidus miniers.

Une digue de confinement d'une longueur de six kilomètres a été construite entre 1992 et 1996, ceinturant le parc et ses épanchements. Une géomembrane ancrée dans l'argile sous-jacente assure l'étanchéité de l'ouvrage. Une couverture organique composée de résidus forestiers d'une épaisseur minimale de deux mètres isole les résidus miniers de l'oxygène. Les boues d'usine d'épuration de Val-d'Or sont incorporées en surface comme amendement pour permettre l'établissement d'un couvert végétal permanent. En 1997, un système de recirculation des eaux de drainage du parc à travers la couverture organique a été mis en place pour neutraliser l'acidité et précipiter les métaux dissous au sein du parc. Un marais naturel, d'une superficie de 35 hectares, complète le traitement des eaux.

Les stériles et les empilements de concentrés de pyrite ont été déplacés sur le parc et dans la fosse sécurisée par une clôture. Le démantèlement du chevalement et des infrastructures a été complété et cette zone a été reboisée. Les résidus forestiers recouvrent actuellement environ 85 % du parc.

Les travaux de restauration ont débuté en 1992 et à ce jour, un montant de 9,7 M\$ a été investi. Si les techniques reconnues à cette époque pour la restauration des sites générateurs d'acidité avaient été utilisées, les coûts de restauration du site East Sullivan auraient pu se chiffrer à près de 50 M\$. Une étude hydrogéochimique détaillée, l'analyse des processus d'altération entre les différentes phases solide, liquide et gaz ainsi que de nombreuses études concernant les systèmes passifs de traitement des eaux et l'utilisation des matières résiduelles ont conduit au développement de technologies efficaces et économiques pour la restauration de ce site.

Un bassin de partenariats variés est essentiel à la réussite des travaux d'assainissement des mines fermées, et il est crucial de faire participer les partenaires au début du processus.

Avant l'introduction de ce nouveau programme, peu de financement était disponible pour remédier aux problèmes liés aux sites contaminés. Par conséquent, le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) a mis l'accent sur une démarche axée sur des partenariats pour traiter les enjeux liés aux sites contaminés. Un bassin de partenariats variés est essentiel à la réussite des travaux d'assainissement des mines fermées, et il est crucial de faire participer les partenaires au début du processus. Cinq différents types de partenariats ont été utilisés au Québec dans les 15 dernières années pour effectuer la restauration des mines fermées :

Partenariats interministériels : La mine Sullivan a été rétrocédée au gouvernement en 1978. Au début du processus, le MRNF et le Ministère du Développement durable, de

l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ont signé une entente de coopération en vue de faciliter la restauration. Élaboré en 2001, le plan de restauration du site comportait des mesures visant à restaurer le milieu naturel du site et à favoriser le développement des habitats fauniques à un coût de 1,5 M\$.

Partenariats avec l'industrie minière :

- Le gouvernement a établi un partenariat avec la société aurifère Barrick en vertu duquel la société minière a procédé à l'assainissement du parc à résidus de la mine Malartic Goldfield appartenant au gouvernement en même temps qu'elle procédait à l'assainissement du site Les Terrains Aurifères, son propre dépôt de résidus miniers. L'entente a permis au gouvernement d'économiser 500 000 \$.

- Plus récemment, des résidus alcalins provenant de la mine Goldex de Mines Agnico Eagle limitée ont été utilisés afin de recouvrir et de neutraliser les résidus générateurs de drainage acide de la mine Manitou. Les résidus sont répandus sur l'ancien parc à résidus de la mine Manitou. Cela permettra d'élever le niveau de l'eau, qui entraînera l'élévation de la nappe phréatique et se traduira par la saturation des résidus générateurs de drainage acide. Pendant la durée de vie de 12 ans de la mine, le gouvernement du Québec prévoit réaliser des économies de l'ordre de 8 M\$.

Partenariats avec l'industrie forestière :

Le plan de restauration du site East Sullivan prévoyait l'installation d'une digue de confinement autour du parc à résidus ainsi que son recouvrement afin de mettre fin au problème de drainage acide. Étant donné que les résidus forestiers constituent une matière de recouvrement adéquate et que l'industrie forestière avait besoin

d'un endroit pour entreposer ses rejets de bois, une couverture composée de résidus forestiers d'une épaisseur minimale de deux mètres a été déposée sur le parc à résidus (en plus de la digue étanche d'une longueur de six kilomètres). Sans un tel type de coopération, la restauration du site East Sullivan aurait coûté 50 M\$ au gouvernement. Le projet a plutôt été réalisé au coût de 9,7 M\$.

Partenariats avec les organismes locaux :

La mine Albert appartient à un organisme sans but lucratif dont l'objectif est de mettre le site en valeur en tant que lieu historique, éducatif et de loisirs. Le Québec a servi d'intermédiaire à l'établissement d'un partenariat entre cet organisme, l'industrie papetière (qui avait besoin d'un endroit pour entreposer les résidus) et l'industrie du compost (qui cherchait aussi un endroit où disposer de ses produits). La restauration du site a coûté en tout 1,3 M\$, dont 450 000 \$ provenaient du gouvernement. Ce partenariat a permis au gouvernement d'économiser 850 000 \$.

Le Fonds Restor-Action Nunavik regroupe plusieurs sociétés d'exploration minière œuvrant partout au Québec et dont le but commun est le nettoyage et la restauration de sites miniers abandonnés.

FRAN : Le Fonds Restor-Action Nunavik

FRAN : Le Fonds Restor-Action Nunavik a été créé dans le but de participer, en coopération avec le gouvernement provincial et les collectivités d'Inuits locales, à la restauration des sites miniers et d'exploration prioritaires du Nord du Québec (région du Nunavik).

Le Fonds Restor-Action Nunavik regroupe plusieurs sociétés d'exploration minière œuvrant partout au Québec et dont le but commun est le nettoyage et la restauration de sites miniers abandonnés.

Les compagnies participantes sont conscientes du fait que les pratiques en matière de restauration des sociétés minières des générations précédentes ne sont pas conformes aux pratiques modernes et responsables. La nouvelle génération de sociétés minières et d'exploration veut démontrer qu'en plus de s'être dotée de pratiques de gestion environnementale rigoureuses et d'être responsable sur le plan social, elle est capable de gestes concrets pour procéder à la restauration des sites prioritaires sélectionnés et de s'assurer du respect des normes environnementales établies pour les travaux en cours et les activités à venir.

Nous espérons que cette initiative sera une source d'inspiration pour toutes les compagnies minières œuvrant dans les autres administrations, les incitant ainsi à agir de manière responsable. Nous espérons aussi qu'en faisant la promotion des bonnes pratiques de gestion, le Fonds Restor-Action Nunavik saura démontrer que les compagnies d'exploration québécoises sont des chefs de file proactifs.

Le Programme des sites contaminés du Nord (PSCN) du MAINC a reçu des sommes considérables du PASCF et ses dépenses sont passées de moins de 10 M\$ en 1999 à un budget de plus de 110 M\$ aujourd'hui.

Partenariats avec les peuples autochtones :

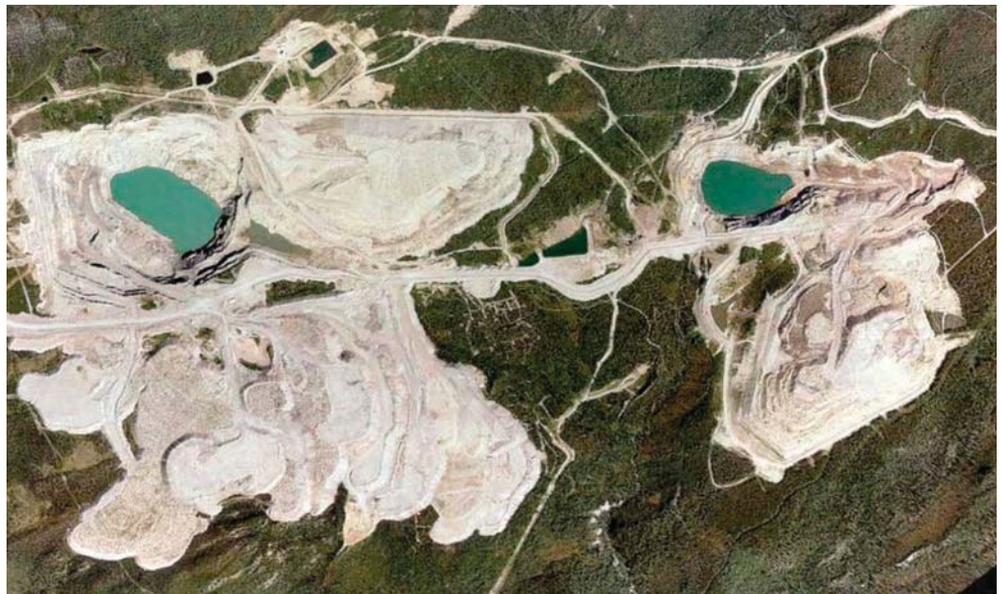
Le MRNF reconnaît qu'il est important d'inclure les Autochtones à titre de partenaire du développement durable et il a conclu deux ententes de partenariat avec les Cris et les Inuits.

- Le site Blue Lake est un site d'exploration minière abandonné situé à 70 kilomètres au nord de Schefferville. Une collectivité de Cris locale a effectué les travaux de restauration avec l'appui du MRNF.
- Le MRNF, l'Administration régionale Kativik (ARK), la société Makivik et le Fonds Restor-Action Nunavik (qui regroupe plusieurs sociétés d'exploration minière) ont conclu une entente pour assurer la restauration de 18 sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik (un investissement de 4,1 M\$). La gestion des travaux de restauration sera assurée par l'ARK. Cette initiative aide à affirmer la position du Québec selon laquelle « les dimensions environnementale et sociale sont désormais indissociables des activités de développement minier au Québec ».

PROGRAMME DES SITES CONTAMINÉS DU NORD DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

En tant que gardienne de la plupart des terres fédérales situées dans le Nord, l'Organisation des affaires du Nord (OAN) du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) possède le plus important passif financier lié aux sites contaminés de tous les ministères fédéraux, ce dernier s'élevant à plus de 1,4 G\$. L'OAN s'occupe de mines abandonnées depuis 1998-1999, alors que les grandes mines telles que Giant, Faro, Colomac et autres faisaient faillite.

Le budget fédéral de 2003 comportait un engagement financier de 175 M\$ pour gérer les sites contaminés, qui a été suivi en 2004 d'un engagement de 3,5 G\$ pour effectuer la gestion des sites contaminés durant les 15 années subséquentes (jusqu'en 2020). Le programme, appelé Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF), s'adresse aux ministères fédéraux et aux sociétés d'État pour les aider à mettre en œuvre le principe du pollueur-payeur, à réduire le passif financier fédéral global et à atténuer les risques pour la santé humaine et l'environnement au moyen de la gestion du risque et de l'assainissement. Selon l'ampleur du projet, de 80 à 90 % du financement octroyé à l'OAN provient du PASCF.



Complexe minier de Faro, plateau de Vangorda, Yukon.

Le Programme des sites contaminés du Nord (PSCN) du MAINC a reçu des sommes considérables du PASCF et ses dépenses sont passées de moins de 10 M\$ en 1999 à un budget de plus de 110 M\$ aujourd'hui. Les priorités du PSCN répondent aux impératifs du PASCF qui sont largement dictés par les risques pour la santé humaine et l'environnement ainsi que par les risques techniques liés à l'inaction. Élaborée en août 2002, la Politique de gestion des sites contaminés du MAINC a pour but d'encadrer la gestion des sites contaminés sous la responsabilité du MAINC.

Le PSCN tient un répertoire électronique des sites contaminés qui est mis à jour régulièrement afin de fournir un compte rendu exact de la nature et du nombre de sites contaminés dans le Nord. Au 31 mars 2008, 917 sites nécessitaient des activités d'évaluation, d'assainissement ou de gestion du risque. De ces 917 sites, 437 sont considérés comme des sites contaminés et figurent au nombre des priorités du PSCN.

De 2002 à 2008, le PSCN du MAINC a consacré plus de 570 M\$ à la gestion des sites contaminés dans le Nord. Les activités du PSCN sont réparties dans sept catégories : l'entretien et la maintenance, le suivi, les approbations réglementaires, les consultations, les enquêtes et les évaluations de sites, l'assainissement des sites et la gestion de projet. L'assainissement des sites est l'objectif ultime en plus d'être l'activité la plus coûteuse, impliquant d'importants travaux de génie civil (ex. : nouvelles digues, recouvrement des résidus, démolition des concentrateurs et des autres installations, enfouissement de déchets, excavation et traitement des eaux souterraines et des sols contaminés et élimination hors site des déchets dangereux). Depuis 2002, 13 sites ont été entièrement assainis, y compris le site minier de Port Radium en 2008-2009. Les travaux d'assainissement sont bien avancés sur de nombreux autres sites, dont les mines Tundra et Colomac.

Mine Giant

La mine Giant est une ancienne mine d'or située dans les limites de la Ville de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest. On y a extrait plus de sept millions d'onces d'or au cours des quelque cinquante années pendant lesquelles elle a été exploitée.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le MAINC ont signé une entente de coopération prévoyant un effort commun pour la réalisation du plan d'assainissement et une concertation relative à tous les aspects de l'évaluation environnementale.

Achévé en 2005-2006, le plan d'assainissement de la mine Giant intègre la gestion à long terme de la poussière de trioxyde de diarsenic au plan d'abandon et de remise en état des surfaces. Après plusieurs examens par le comité indépendant d'évaluation par les pairs, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique, le ministère des Affaires municipales et communautaires et les ministères experts du PASCF (Environnement Canada, Pêches et Océans, et Santé Canada), on a modifié et amélioré certains éléments du plan afin d'y intégrer les commentaires et les recommandations obtenus. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a examiné le plan et l'a approuvé en principe.

Il a été soumis à l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie en octobre 2007, dans le cadre d'une demande de permis d'utilisation des eaux. L'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie a ensuite assujéti le projet à une évaluation environnementale qui devrait s'étendre sur deux ans. La mise en œuvre du plan devrait commencer une fois l'évaluation environnementale menée à bien, probablement en 2011.

En juillet 2005, la coentreprise autochtone et nordique Deton'Cho / Nuna a pris en main l'entretien et la maintenance du site, y compris la sécurité.

6

Penser à l'avenir – en poursuivant sur la même lancée

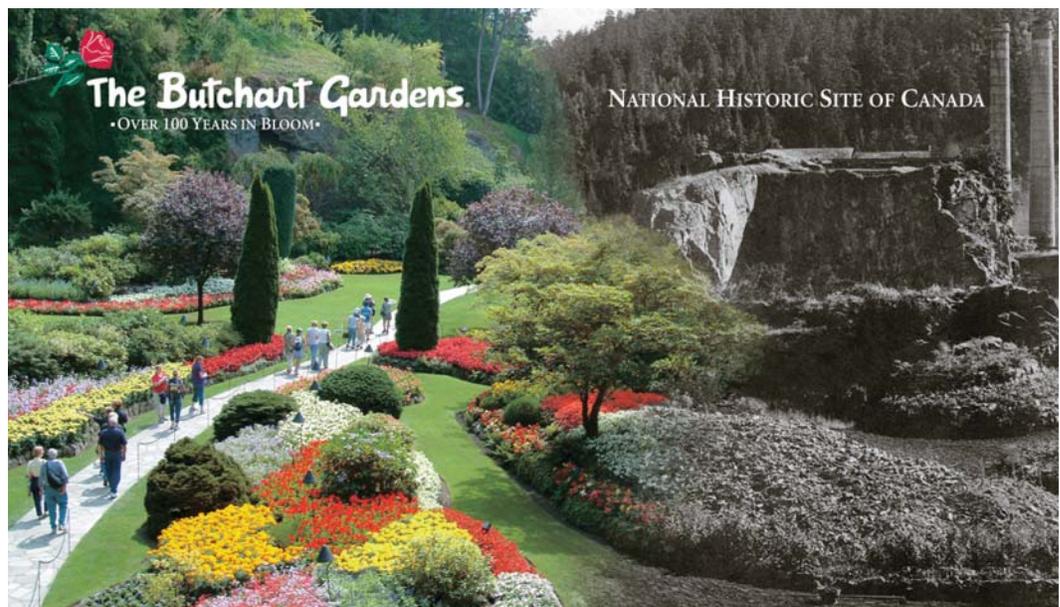
Pour poursuivre sur cette belle lancée dans l'avenir, nous devons concentrer notre attention à la fois sur les priorités à court et à long terme.

L'INMOA est un exemple d'approche unique en matière de partenariat multipartite visant à aborder un problème complexe d'importance nationale. Au cours des six dernières années, les groupes de travail de l'INMOA ont contribué de manière importante à l'état des connaissances sur les mines orphelines et abandonnées au Canada et sur les approches pour en tenir compte. Les travaux de restauration qui ont été entrepris avec succès au sein d'administrations de partout au pays tirent leur fondement d'approches créatives mises de l'avant par divers partenariats. Le présent rapport fournit des exemples de telles réussites. L'INMOA a suscité de l'intérêt et s'est attirée des éloges, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Pour poursuivre sur cette belle lancée dans l'avenir, nous devons concentrer notre attention à la fois sur les priorités à court et à long terme.

PRIORITÉS À COURT TERME

Les plans à court terme de l'INMOA sont présentés tout au long du présent rapport sur le rendement. De façon générale, ils vont comme suit :

- **Élaborer un inventaire national des mines orphelines et abandonnées :** L'un des premiers objectifs du programme précisé en 2002 s'est révélé difficile à atteindre. Il est nécessaire d'avoir un inventaire national pour tirer profit d'une perspective pancanadienne au sujet du nombre de mines orphelines et abandonnées, de leurs caractéristiques et de leur état. L'INMOA va s'efforcer de mener ce projet à terme et de le rendre accessible le plus rapidement possible.



Les Jardins Butchart en Colombie-Britannique, aménagés sur le site d'une ancienne carrière de calcaire.



- **Trousse de cadres législatifs :** Parmi les autres entreprises d'envergure, mentionnons l'examen des politiques et de la législation en vigueur partout au Canada afin de s'assurer que les approches utilisées pour restaurer les mines orphelines et abandonnées dans chacune des administrations sont efficaces. Nous avons entrepris l'élaboration d'une trousse de cadres législatifs qui permettra d'en cerner les lacunes, les limites, les défis et les possibilités et qui aidera les gouvernements qui prévoient modifier leur approche en matière de mines orphelines et abandonnées.
- **Trousse à l'intention des collectivités :** Il est également nécessaire de concevoir des outils qui permettront aux collectivités de mieux comprendre les problèmes environnementaux qui découlent des mines orphelines et abandonnées et de renforcer leurs capacités à gérer de tels sites de façon efficace, pratique et significative.

LES ANNÉES À VENIR

Les activités et les priorités décrites ci-dessus permettront fort probablement à l'INMOA de conserver l'impulsion qui l'a caractérisée au cours des six dernières années. Cette lancée et cet engagement doivent aller encore plus loin dans les années à venir afin que l'INMOA puisse continuer d'exercer une influence positive sur l'élaboration des programmes et des politiques au Canada. Les contextes économique, social et environnemental sont encore appelés à changer et ils dicteront la nécessité d'adopter de nouvelles approches. En outre, les coûts de fermeture vont être de plus en plus élevés avec le temps et nous devons trouver des méthodes nouvelles et créatives pour

financer de tels travaux. L'INMOA doit continuer de recevoir l'appui financier des gouvernements et de l'industrie afin de pouvoir mener son mandat à bien.

L'industrie minière, les gouvernements et la société civile commencent à admettre qu'une intendance partagée est nécessaire pour aborder et régler les problèmes liés aux mines orphelines et abandonnées. Le succès qu'a connu l'INMOA jusqu'à maintenant est largement attribuable à son approche unique en matière de partenariat qui permet de définir les problèmes et de cerner des façons d'y remédier de manière collaborative. Il va sans dire que l'INMOA devra continuer d'utiliser une telle approche au cours de ses prochaines réalisations.

Le comité de consultation de l'INMOA a précisé les nouvelles initiatives à entreprendre dans les années à venir, à savoir :

- Établir des études de cas portant sur les facteurs qui contribuent à la réussite d'une approche globale à l'égard des mines orphelines et abandonnées. Ces facteurs comprennent les mécanismes de financement, les cadres législatifs, l'évaluation du risque et la mobilisation des collectivités et des Autochtones du Canada;
- Se pencher sur les approches en matière de moyens législatifs et de politiques au pays pour faire en sorte que les mines en exploitation seront fermées de manière appropriée et ne deviendront pas plus tard des mines abandonnées;
- S'intéresser à l'effet des « emplois environnementaux » sur la fermeture des mines orphelines ou abandonnées;

Cette lancée et cet engagement doivent aller encore plus loin dans les années à venir afin que l'INMOA puisse continuer d'exercer une influence positive sur l'élaboration des programmes et des politiques au Canada.

- Étudier l'effet des changements climatiques sur les infrastructures connexes aux mines orphelines et abandonnées; probablement en collaboration avec le Conseil canadien de l'innovation minière;
- Procéder à la mise en œuvre efficace de programmes de suivi et d'entretien à long terme dans les mines orphelines et abandonnées afin de tenir compte des changements climatiques et des autres défis sur les plans social, économique et environnemental;
- Examiner les façons d'intégrer les changements climatiques aux plans de fermetures des mines;
- Approfondir les connaissances au sujet des pratiques exemplaires en matière de restauration des mines orphelines et abandonnées et tenir possiblement un atelier afin de présenter les meilleurs exemples de réussite;
- Préciser les liens entre l'INMOA et les autres organisations et initiatives dans le but de diffuser les renseignements dignes d'intérêt.

Les membres du comité de consultation de l'INMOA souscrivent pleinement aux activités à venir de l'INMOA et s'engagent à faire en sorte que cette importante initiative demeure pertinente et influente pour ce qui est d'aider le Canada à gérer les problèmes liés aux mines orphelines et abandonnées.

Stabilisation de ruisseau à la mine Clinton Creek au Yukon.



Avant (2002)



Après (2003)

SOURCE DES PHOTOS

Page couverture	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
Page 1	Sam Wallingham
Page 2	Envision Digital Photography
Page 3	Source inconnue
Page 4	Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Yukon
Page 6	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Page 6	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Page 7	Ministère des Sciences, de la Technologie, de l'Énergie et des Mines du Manitoba
Page 10	Ressources naturelles Canada
Page 11	Ressources naturelles Canada
Page 12	Ministère du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario
Page 16	Ressources naturelles Canada
Page 17	EPCOR Britannia Water Inc.
Page 19	Ministère des Sciences, de la Technologie, de l'Énergie et des Mines du Manitoba
Page 20	Ministère du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario
Page 21	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
Page 24	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Page 26	Les Jardins Butchart
Page 28	Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Yukon
Page arrière	Ressources naturelles Canada

Photo de la page couverture arrière : chevalets situés dans l'ancien parc à résidus d'un site minier abandonné.

Secrétariat de l'INMOA
Ressources naturelles Canada
555, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0G1

Télec. : 613 947-5284
Courriel : mines_abandonnees@rncan.gc.ca

